

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progrès
CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL – PHASE II (PRAPS II)

Unité de Coordination du Projet
Adresse : B.P : 13.017 Niamey- Sis au quartier Village de la francophonie, Niamey Niger,
Derrière la FENIFOOT, légèrement en face de la station ENI.
Tel (227) 20 32 54 56 /20 32 54 59

**Appel d'Offres National N°003/2024/TRVX/PRAPS II-NE relatif aux travaux de
Réhabilitation de la Direction Générale du Développement Pastoral et la Production des
Industries Animales (DGDP/PIA).**

Nom du pays : Niger

Nom du projet : Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS), phase II

No de Prêt/Crédit/Don : Crédit N° : 6860-NE et Don 798 NE

N° de référence : NE-PRAPS II - NE-421945-CW-RFB

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le numéro OP00167462 du 24 février 2022 de « Development Business » et le PPM 2024 publié sur STEP et paru dans le Sahel Quotidien N°10 745 du 25/06/2024.

1. Le *Niger a* reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel, PHASE II (PRAPS II-NE), et à l'intention d'utiliser une partie de ce *crédit* pour effectuer des paiements au titre du Marché des **Travaux de Réhabilitation de la Direction Générale du Développement Pastoral et la Production des Industries Animales (DGDP/PIA)**. La passation du Marché sera conforme au règlement de passation des marchés de la Banque mondiale.
2. L'Unité de Coordination du Projet PRAPS-II sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises (voir contenu du DAO) pour **réaliser les Travaux de Réhabilitation de la Direction Générale du Développement Pastoral et la Production des Industries Animales (DGDP/PIA)** au quartier Terminus de Niamey, dans le domaine administratif appartenant au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
Le délai d'exécution des travaux est **de huit (8) mois** calendaires à partir de la date de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.
3. La procédure sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultant (Juillet 2016) révisé en Septembre 2023 ("Règlement de Passation des Marchés").
4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir un complément d'informations et consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres en français auprès du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) phase II, Sis au quartier village de la francophonie, derrière la FENIFOOT en face de la station ENI Niamey Niger, BP : 13017 Niamey, Tél (00227) 20 32 54 56

E-mail : atteissa@gmail.com cc : almourou@gmail.com tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h 00 mn à 17h00, heure locale et le vendredi de 9h00 mn à 12h00 heure locale.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé à l'adresse ci-dessus contre un paiement non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera en espèce ou par virement bancaire au compte PRAPS-II N°110031460018 RIB 13 Banque Atlantique.
6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessus au plus tard le **08 Octobre 2024 à 09h30mn, heure locale**. La soumission des offres par voie électronique « *ne sera pas* » autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans la salle de réunion du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) phase II le **08 Octobre 2024 à 10H00, heure locale**.
7. Les offres doivent être accompagnées d'une *Garantie d'offres*, pour un montant équivalent à **dix millions (10 000 000) de F CFA**.